



Monnaie
commémorative
officielle de la
Suisse

HELVETICA 2000

La pièce

Le côté face montre Jésus apparaissant à un groupe de personnes dans un halo de lumière rappelant la forme d'un nuage. Il comporte également, en haut à droite, l'inscription «LUMEN CHRISTI» (La lumière du Christ). Le côté pile ne comprend que du texte. La citation de la bible en latin «ET LUX IN TENEBRIS LUCET» (Et la lumière se répandit dans les ténèbres) figure dans la partie supérieure et l'année, «ANNO DOMINI 2000» et «HELVETIA», de même que la valeur nominale «FR 20» dans la partie inférieure.



Caractéristiques

Effigie

«2000 ans de christianisme - LUMEN CHRISTI»

Artiste

Roman Candio, Soleure

Données techniques

Alliage: argent 0,835

Poids: 20 g

Diamètre: 33 mm

Valeur nominale légale

20 francs suisses

Date d'émission

7 juin 2000

Tirage

Pièces de qualité normale,
non mises en circulation:

85 000 pièces

Qualité flan bruni, avec étui:
14 000 pièces

2000

Frappe

'swissmint'

Monnaie officielle de la
Confédération suisse
CH-3003 Berne

Emission

'swissmint'

Tél. 031 - 322 60 68 (marketing)

Fax 031 - 322 60 07



2000 ans
de christianisme
LUMEN CHRISTI



2000 ANS DE CHRISTIANISME

2000 ans de christianisme - LUMEN CHRISTI
Les évangiles disent de Jésus qu'il a estimé les pauvres heureux, qu'il a fait marcher les paralytiques, qu'il a mangé avec les prostituées et les exclus, qu'il a pris les lépreux dans ses bras ... Tout cela n'aurait peut-être pas porté à conséquence s'il n'avait pas mis ses paroles et ses actes en relation avec le règne de Dieu, avec la venue de Dieu. Mais les hommes que l'on disait pieux ne virent pas d'autre solution que de le réduire au silence au nom de Dieu. Et l'occupant romain l'a condamné à la peine capitale à l'issue d'une procédure sommaire. La phrase *Lumen Christi* rappelle le message de la résurrection de Jésus. La résurrection veut dire que Dieu répond de toutes les paroles et de tous les actes de Jésus, de ce pourquoi il a vécu et a perdu la vie. Certes, le monde dans lequel Dieu répand sa lumière est sombre et porte les traits de la mort et de l'oppression; reste cependant l'indestructible espoir que la vie vaincra la mort.

Professeur Hermann-Josef Venetz,
Institut biblique de l'Université de
Fribourg CH

L'artiste
Roman Candio est né en 1935 à Murgenthal (AG) et a grandi à Fulenbach (SO). Après avoir obtenu un diplôme à l'Ecole normale de Soleure, il enseigne à l'école primaire de 1955 à 1958, puis embrasse une carrière d'artiste. Il fréquente l'Ecole d'arts de Lucerne en 1958 et 1959, puis l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf en 1959 et 1960. Ensuite, il aide Ferdinand Gehr à exécuter des fresques murales et sur plafonds dans des églises. Au terme de séjours d'étude en Italie, il se fixe à Soleure en 1961 et se consacre à la peinture, au dessin et à la sculpture. Il réalise notamment des œuvres dans des édifices publics (peintures murales, peintures sur fenêtres et sur plafonds, tapisseries et reliefs muraux dans des églises, des hôpitaux, des bâtiments administratifs et des écoles). En 1968, Roman Candio obtient le prix d'encouragement du canton de Soleure. En 1991, ce même canton lui décerne un prix pour ses peintures et pour ses travaux artistiques effectués dans des bâtiments.

Roman Candio a exposé à diverses reprises ses œuvres, seul ou avec d'autres artistes, en Suisse et à l'étranger.

Monnaies commémoratives HELVETICA
Belle comme la Suisse
Depuis 1936, la Confédération suisse émet des pièces commémoratives rappelant des événements historiques ou culturels importants ou en l'honneur de personnalités marquantes. Le patrimoine culturel suisse est également pris en considération. La tradition veut que les pièces commémoratives soient conçues par des artistes suisses. De concert avec l'Office fédéral de la culture, 'swissmint' confie des mandats et organise des concours.

Les monnaies commémoratives ont une valeur nominale légale et elles sont frappées en nombre limité. Grâce au produit net de la vente de ces monnaies, la Confédération soutient des projets culturels dans notre pays.